

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Ville de Paspébiac

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-506  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 14 juin 2021, le règlement numéro 2021-506 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac;

**QUE** ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicables des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

**QUE** ce règlement est en vigueur en date du 6 juillet 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

**ADOPTÉ**

Donné à Paspébiac, le 28 juillet 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

---

Daniel Langlois, directeur général et greffier